

ACADEMIE DE RENNES

ETABLISSEMENT  
Lycée Bertrand d'Argentré  
35500 VITRÉ

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 10/11/2022

Présidence de : M. DANDIN, Proviseur

Quorum : 15.....

Nombre des présents : 26

Nombre d'absents excusés : 3

### SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Approbation de procès-verbal du CA du 29 septembre 2022.

#### I. Affaires pédagogiques et Vie Scolaire

1. Installation du Conseil d'Administration et mise en place des commissions
2. Règlement intérieur du CA
3. Voyages scolaires

#### II. Affaires administratives et financières

1. Convention d'Occupation Précaire (COP) pour deux logements.
2. Convention Assistants d'Education (AED).
3. Contrat d'entretien des espaces verts.
4. Délégation de signature au chef d'établissement par le Conseil d'Administration
5. Décision Budgétaire Modificative sur l'exercice 2022
6. Budget 2023 et rapport budgétaire

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

The image shows a blue ink signature of the secretary. To the right of the signature, the initials "CMAUSSÉC S." are handwritten in blue ink.

## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 22/11/2022

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	X						
	Adjoint	YOU SEEN Corinne	X						
	Gestionnaire	VANNIER Jérôme	X						
	CPE	SIRIMA Ardiouma	X						
	DDFPT	JACOB Yveline	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	DAVID Olivier			X				
	Groupement de commune	LE CALLENNEC Isabelle			X				
	Commune siège	MATHIEU Danielle			X	MAIGNAN Philippe	X		
	Commune siège					LEONARDI Pierre			
Personnalité qualifiée		BOUVET Alain			X				
Total		9	5		4	1		1	
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	HUCHET Erwan	X			CHESNEAU Delphine			
		BELHABCHI Nordine	X			BODET Elen			
		CALVEZ Sandrine	X			GARREAU Magaly			
		TIREAU Nicolas			X	LE ROUX Valérie			
		GUILLAUME Catherine	X			BERTHEUX Marie	X		
		SAVATTE Romain	X			LE JALLE Daniel	X		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	LE SANN B Marilyne			X	BUTTIFANT Guillaume			
		GAUTHIER Fabrice	X			BIGOT Marie-Claude			
		BLANDEAU Nathalie	X			BETTON Colette			
		JAMIER Isabelle	X			LEDUC Stéphane			
Total		10	8		2	10		2	
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	DOUR Sonia	X			GRIPPON Joël			
		GUENNEC Sandrine	X			ROBINNE Delphine			
		DAVENEL GUERIN Pascale	X			DA SILVA Christine			
		DELIN Mélanie	X			SAUDRAIS Marie-Cécile			
		CHAUSSÉE Sylvain	x			PETIGNY Patrick			
	Elèves	PAILLETTE Léo	X			BUREL Mélane			
		BONTEMPS Sarah	X			GALBIN Juliette			
		SAUDRAIS Louna	x			MORAVIE Coline			
		FRIN—JOUAN Maëlle	X			RENOU Mailys			
		GAUTHIER Marie	X			LINISE Vince			
Total		10	10		10				

A 18h15, le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre le conseil d'administration, le premier après les élections. Il félicite les nouveaux membres élus qui rejoignent cette instance du Conseil d'Administration et remercie tous les membres de leur engagement dans les instances de l'établissement.

Monsieur le Proviseur demande l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 septembre dernier, il précise que les nouveaux membres peuvent participer au vote ou décider de ne pas y participer.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des 26 membres présents.

Monsieur le Proviseur indique que le secrétariat de séance est assuré par les représentants des parents.

Monsieur le Proviseur rappelle les points à l'ordre du jour et annonce propose d'ajouter deux questions diverses transmises par les représentants des enseignants qui seront traitées à la fin du conseil :

- Projet d'un abri vélo évoqué à de nombreuses reprises depuis deux ans en conseil d'administration.
- Comment mettre en adéquation la labellisation de notre établissement et la politique de gestion des déchets et du papier ?

## **RUBRIQUE I – Affaires Pédagogiques et Vie Scolaire**

### **Sujet 1.1 Installation du Conseil d'Administration et mise en place des commissions**

Monsieur le Proviseur demande aux représentants des parents d'élèves la ventilation de leurs membres dans les différentes commissions. Cette ventilation n'étant pas finalisée pour les représentants des parents d'élève, elle sera communiquée dans les meilleurs délais.

Présentation des différentes commissions.

Sur proposition de Monsieur le Proviseur, il est demandé de ne pas créer de Commission Permanente.

Monsieur le Proviseur indique en effet que le décret du 21 décembre 2020 a introduit de nouvelles règles concernant le fonctionnement du conseil d'administration dans un souci de simplification et d'efficacité dont la possibilité de ne pas mettre en place de Commission Permanente (émanation du CA avec 12 membres au lieu de 30). Désormais, la CP est créée uniquement si une délégation de compétences lui est donnée. Au lycée Bertrand d'Argentré, comme dans la plupart des établissements Monsieur le Proviseur propose de ne pas installer de CP.

Un représentant des personnels enseignants demande une précision relative à cet article: « Le CA s'est prononcé sur le principe d'une suppression de la Commission Permanente. À tout moment, il peut décider de remettre en place une Commission Permanente ».

Monsieur le Proviseur confirme que le CA, s'il le souhaite, pourra remettre en place cette Commission Permanente.

**Vote à l'unanimité des 26 membres présents pour suppression de la Commission Permanente.**

### **Sujet 1.2 Règlement intérieur du Conseil d'Administration**

Monsieur le Proviseur procède à la lecture et commente les différents articles du projet de règlement intérieur du Conseil d'Administration pour l'année scolaire 2022-2023.

Monsieur le Proviseur explique que le règlement intérieur du conseil d'administration vise à préciser les règles de fonctionnement du conseil d'administration. Il ne doit pas être confondu avec le règlement intérieur de l'établissement.

- Il n'existe aucune obligation effective pour un CA de se doter d'un règlement intérieur.
- Tout règlement intérieur doit être voté par le conseil d'administration (art. R.421- 20, 11°).

**Vote à l'unanimité des 26 membres présents pour l'adoption du présent règlement intérieur du CA pour l'année scolaire 2022-2023.**

### **Sujet 1.3 Voyages scolaires**

Il est fait état d'un projet de voyage scolaire pour les classes de BTS Communication de 1ere et 2eme année sur Paris (58 élèves). Le Budget prévisionnel du voyage scolaire est présenté et notamment 123€ seront demandés aux familles en contribution.

**Vote à l'unanimité des 26 membres présents pour l'adoption projet de voyage pédagogique et de son Budget prévisionnel.**

Le Bilan Financier définitif d'un précédent voyage scolaire en date du 9 Juin dernier est présenté (26 élèves). Il fait état d'un boni de 16€ par élèves. Il est proposé de rembourser les familles de ce montant.

**Vote à l'unanimité des 26 membres présents pour le remboursement de 16€ par familles.**

## **RUBRIQUE II – Affaires administratives et financières**

### **Sujet 2.1 Convention d'Occupation Précaire (COP) pour deux logements**

Monsieur le Proviseur informe le CA de la disponibilité de 2 logements inoccupés au sein de l'établissement. Ces logements étant vacants, il est possible de les louer sous le régime d'une Convention d'Occupation Précaire (COP). Précision étant faite que le bénéfice de ces loyers sera affecté aux recettes du Lycée.

Monsieur le Proviseur fait état des conditions pour louer ces logements vacants :

- Le Domaine est en charge d'estimer la valeur locative des logements
- Le CA doit donner son autorisation pour mettre ces biens en location
- C'est la collectivité de rattachement, ici le Conseil Régional, qui décidera et donnera l'autorisation pour louer

Monsieur le Gestionnaire présente les logements disponibles :

- Appartement T4 étage Bâtiment A du lycée, 97 m<sup>2</sup>, valeur locative 4 994€ hors charges
- Maison T6, 19 rue du collège, 200 m<sup>2</sup>, valeur locative 11 881€ hors charges

A noter, ces logements sont bien en occupation précaire, ils peuvent être réaffectés à tous moments selon les besoins.

Le CA est donc informé de la disponibilité de ces logements.

**Vote favorable à l'unanimité des 26 membres présents pour ces 2 logements en COP.**

### **Sujet 2.2 Convention Assistants d'EDucation (AED)**

Monsieur le Proviseur présente le projet de Convention de Mutualisation avec le Lycée Mendès France de Rennes pour la gestion des AED.

**Vote à l'unanimité des 26 membres présents pour donner autorisation de mettre en place la convention de mutualisation des AED.**

### **Sujet 2.3 Contrat d'entretien des espaces verts**

Monsieur le Gestionnaire présente un projet de contrat sur l'année 2023 pour l'entretien des espaces verts du lycée. La société SERRAND Paysagiste propose un devis de 997,66 € HT avec une possibilité d'option supplémentaire pour un désherbage mécanique au prix de 49.88 € HT.

**Vote à l'unanimité des 26 membres présents pour donner autorisation de signer le contrat d'entretien des espaces verts du Lycée avec l'entreprise SERRAND Paysagiste.**

### **Sujet 2.4 Délégation de signature au chef d'établissement par le CA**

Monsieur le Proviseur demande au CA de lui accorder une délégation de signature. En effet, afin de faciliter le fonctionnement de l'établissement et pour assurer la continuité du service et des missions, une délégation de signature est nécessaire.

**Vote à l'unanimité des 26 membres présents pour accorder une délégation de signature au chef d'établissement du Lycée Bertrand d'Argentré de Vitré.**

## Sujet 2.5 Décision Budgétaire Modificative sur l'exercice 2022

Monsieur le Gestionnaire fait état de la nécessité d'accorder une Décision Budgétaire Modificative (DBM) au regard du contexte actuel sur les prix des énergies. En effet, le surcôt des énergies et les directives du Conseil Régional imposent l'utilisation de fonds additionnels dans le fonds de roulements de l'établissement. Il est donc proposé de voter une DBM de 105 000€ sur l'exercice 2022.

## Sujet 2.6 Budget 2023 et rapport budgétaire

Monsieur le Proviseur indique que le CA de novembre est toujours consacré à la préparation du budget de l'année civile à venir. Avant de rentrer dans le détail de la préparation budgétaire, Il précise que l'exercice est effectué dans un contexte complètement inédit en raison du contexte de très forte augmentation des coûts de l'énergie qui vont fortement impacter le budget prévisionnel 2023 : c'est la raison pour laquelle il a souhaité transmettre à l'ensemble des membres du CA avec l'envoi de la convocation, des documents très détaillés sur le contexte dans lequel se trouve confronté l'établissement pour construire son budget 2023.

Monsieur le Proviseur fait une présentation générale de la construction d'un projet budgétaire pour l'établissement et notamment le calendrier qui s'étire sur 18 mois avec trois étapes, la construction du budget en novembre de l'année précédente, la réalisation du budget de janvier à décembre puis la comparaison entre la prévision et la réalisation en avril ou mai de l'année suivante avec la présentation du compte financier.

Monsieur le Proviseur propose aux membres du CA de prendre le rapport budgétaire distribué avec la convocation pour suivre les explications.

Monsieur Le Proviseur intervient pour une présentation générale du budget prévisionnel. Il précise les principes fondamentaux de la construction d'un budget, les différentes sections du budget, la section de fonctionnement et la section d'investissement et le fonctionnement de l'exécution budgétaire avant d'indiquer les grandes orientations budgétaires retenues pour 2023. La marge de manœuvre de l'établissement est sur la Dotation Générale de Fonctionnement qu'il convient de répartir entre les trois sections de fonctionnement.

Monsieur le Gestionnaire retrace l'ensemble des postes et lignes budgétaires concernant les dépenses et les recettes de l'établissement.

Il précise une nouvelle fois les contraintes et l'impact des coûts des énergies (électricité multipliée par 3 et gaz multiplié par 1.6) sur ce projet budgétaire.

Dans un courrier adressé par la Région Bretagne le 25 octobre 2022, il est demandé de multiplier respectivement par 3 et 1.6 les dépenses constatées en 2021 de l'électricité et du gaz.

### **Ces dépenses se retrouvent sur deux services : le service ALO et le service SRH.**

Le courrier adressé par la Région Bretagne le 25 octobre 2022 oblige à effectuer des prélèvements sur fonds de roulement pour financer les surcoûts électricité et gaz **pour l'exercice budgétaire 2022 et dans le cadre du projet de budget 2023.**

### **EXERCICE 2022 :**

Une DBM de type 32 Prélèvements sur fonds de roulement d'un montant global de 105 500 euros est proposée au vote du Conseil d'administration.

Elle concerne le service Administration et logistique (ALO) pour un montant de 74 000 euros ;

Elle concerne le service Restauration et hébergement pour un montant de 31 500 euros.

**74 000 + 31 500 = 105 500 euros.**

Elle concerne le financement du surcoût électrique conformément aux instructions expliquées dans un courrier Région en date du 25 octobre 2022.

### **PROJET DE BUDGET 2023 :**

#### SERVICE ALO POUR 2023

- Dépense électricité constatée au compte financier 2021 : 47 816.96 euros. Soit X3 une prévision 2023 de 143 450.76 euros. 50 000 euros sont financés au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement 2023. 93 450.76 euros par un prélèvement sur fonds de roulement.  
Dépense gaz constatée au compte financier 2021 : 56 768.53 euros. Soit X1.6 une prévision 2023 de 90 829.65 euros. 65 500 euros sont financés au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement 2023. 25 329.65 euros par un prélèvement sur fonds de roulement.  
**Soit un prélèvement sur fonds de roulement de 118 780.41 euros au titre de l'électricité et du gaz du service ALO.**

#### SERVICE SRH POUR 2023 :

- Dépense électricité constatée au compte financier 2021 : 21 730.20 euros. Soit X3 une prévision 2023 de 65 190.60 euros. 21 000 euros sont financés au titre des recettes familles & commensaux. 44 190.60 euros par un prélèvement sur fonds de roulement.  
  
Dépense gaz constatée au compte financier 2021 : 12 775.20 euros. Soit X1.6 une prévision 2023 de 20 440.32 euros. 12 560.44 euros sont financés au titre des recettes familles & commensaux. 7 879.88 euros par un prélèvement sur fonds de roulement.  
  
**Soit un prélèvement sur fonds de roulement de 52 070.48 euros au titre de l'électricité et du gaz du SRH.**

Les représentants des personnels enseignants demandent de remplacer sur le projet budgétaire le libellé « voyage » par « séjour pédagogique » ou « voyage scolaire ».

**Vote à l'unanimité des 26 membres présents pour accepter le projet budgétaire 2023 de l'établissement.**

## **RUBRIQUE III – Questions diverses**

### **Sujet 3.1 État d'avancement de la demande pour un abri vélo**

Monsieur le Proviseur rappelle l'historique de ce projet d'abri vélo. Un premier devis faisait état d'un montant de 10K€ pour 2 abris vélo. Ensuite, le périmètre des Bâtiments de France nécessitait d'apporter des correctifs, et l'actualisation du devis passait à 25K€.

Ensuite, un dossier de demande de financement a été porté au Conseil Régional.

Le Conseil Régional informe l'établissement en date du 8 Juin dernier qu'il ne donnera pas suite dans l'immédiat à ce financement car un projet expérimental est en cours de déploiement sur 10 lycées tests. A l'issue de ces tests, les abris vélo seront généralisés à l'ensemble des lycées bretons.

### **Sujet 3.2 Comment mettre en pratique l'adéquation de la gestion des déchets au sein du lycée avec la labélisation sur l'environnement**

Les représentants des personnels enseignants demandent un état des lieux sur la gestion des déchets et la sensibilisation des élèves au sein de l'établissement. 2 axes sont précisés : les déchets papiers et les déchets de cantine.

Le personnel administratif précise que des bacs de récupération des déchets sont en place dans chaque classe mais que les élèves restent peu impliqués dans la démarche pour trier les déchets et les mettre à disposition dans les collecteurs. Aussi, il existe des difficultés avec le SMICTOM Sud-Est 35 pour établir une convention afin de valoriser les déchets papiers.

Les représentants des parents d'élèves proposent de passer par l'association des lycéens de l'établissement pour sensibiliser les élèves sur les projets de collecte et de récupération des déchets papiers. Aussi, l'association des lycéens pourraient être l'intermédiaire avec le SMICTON Sud Est 35 afin d'établir une convention et donc de valoriser les collectes de papier qui apporterait des recettes à leur budget de fonctionnement. Ces actions permettraient d'apporter des motivations supplémentaires pour une bonne gestion des déchets par les élèves.

En ce qui concerne la gestion des déchets de la cantine, des bacs spécifiques sont prévus pour gérer les déchets (emballage, compost...). Mais, il faut noter que très peu de tris sont réalisés par les élèves sur leur plateau. Se pose aussi la question de l'utilisation des composts car aucun usage n'est envisagé au sein même du lycée.

Il semble nécessaire de refaire un point sur ces projets de tri au sein de l'établissement.

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Proviseur lève la séance à 20h45 et remercie les membres du CA.